



COMMUNE DE VEZINS

Conseil Municipal

Session ordinaire

Séance du mercredi mardi 24 novembre 2015

A 18h45, la société David Energies présente aux élus le projet éolien de La Grande Levée.

Après approbation du compte-rendu de la séance du Conseil du 28 octobre 2015, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h15 et procède à l'examen de l'ordre du jour.

I. FINANCES**- Décision modificative du budget principal n°6**

Une sixième décision modificative du Budget Principal est votée afin d'ajuster les comptes aux nouvelles recettes perçues et dépenses réalisées. Elle se présente de la manière suivante :

DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT		
R 70 – Produit des services	+ 7 500,00 €	
R 7066 - Redevances et droits des services à caractère social	+ 7 500,00 €	
R 73 – Impôts et taxes	- 3 250,00 €	
R 7328 - Autres reversements de fiscalité	- 3 250,00 €	
R 74 – Dotations et participations	- 16 159,69 €	
R 7478 - Participations autres organismes	+ 7 819,05 €	
R 74751 - Subventions Communes membres GFP	- 23 978,74 €	
D 011 – Charges à caractère général		- 5 250,00 €
D 60621 - Combustibles		+ 1 250,00 €
D 60622 - Carburants		- 1 100,00 €
D 60636 - Vêtements de travail		+ 300,00 €
D 6135 - Location de matériel		- 5.000,00 €
D 61521 - Entretien de terrains		+ 4 100,00 €
D 61522 - Entretien de bâtiments		+ 4 700,00 €
D 61523 - Entretien de voies et réseaux		- 7 500,00 €
D 61551 - Entretien matériel roulant		+ 1 200,00 €
D 616 - Primes d'assurance		- 1 100,00 €
D 6184 - Versement à des organismes de formation		- 2 000,00 €
D 6231 - Annonces et insertions		- 500,00 €
D 6232 - Fêtes et cérémonies		+ 400,00 €
D 012 – Charges de personnel		+ 400,00 €
D 6454 - Cotisations aux ASSEDIC		+ 400,00 €
D 65 – Autres charges de gestion courante		+ 0,00 €
D 65736 - Etablissements et services rattachés		- 3 000,00 €
D 657362 - CCAS		+ 3 000,00 €

D 66 – Charges financières		- 1 000,00 €
D 6615 – Intérêts comptes courants et de dépôts créditeurs		- 1 000,00 €
D 023 – Virement à la section d'investissement		- 6 059,69 €
TOTAL	- 11 909,69 €	- 11 909,69 €
DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
INVESTISSEMENT		
R 021 – Virement de la section d'investissement	- 6 059,69 €	
D 21 – Immobilisations corporelles – Opération 200		- 12 089,69 €
D 21318/200 - Autres constructions		- 12 089,69 €
D 21 – Immobilisations corporelles – Opération 300		+ 4 530,00 €
D 2112/300 - Terrains de voirie		+ 2 700,00 €
D 2113/300 - Terrains aménagés autres que voirie		+ 830,00 €
D 2152/300 - Installations de voirie		+ 1 000,00 €
D 21 – Immobilisations corporelles – Opération 400		+ 1 500,00 €
D 2188/400 - Autres immobilisations corporelles		+ 1 500,00 €
TOTAL	- 6 059,69 €	- 6 059,69 €

- Tarification exceptionnelle encart publicitaire dans le P'tit Vezinois

Compte tenu des erreurs d'insertion publicitaire dans le bulletin d'informations municipales n°2 de juin/juillet/août/septembre 2015, Monsieur le Maire propose d'adopter une tarification exceptionnelle pour les trois entreprises lésées (DAD Informatique, id2services, Boutin Menuiserie). Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer à titre de dédommagement du préjudice subi une réduction tarifaire de 60 % aux entreprises lésées pour leur encart publicitaire dans le P'tit Vezinois n°2 de 2015, soit un quart de page intérieure à 44 € au lieu de 110 €.

II. URBANISME – VOIRIE - AGRICULTURE

- Désignation du représentant de la commune de Vezins pour le Programme d'actions en faveur de la transmission des entreprises agricoles

Dans le cadre de la convention de partenariat pour la mise en œuvre d'un programme d'actions en faveur de la transmission des entreprises agricoles qui va être signée avec la Chambre d'Agriculture et la Communauté d'Agglomération du Choletais, il y a lieu de désigner les représentants de la commune de Vezins. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Madame Marina DEFOIS représentante titulaire et Monsieur Bruno MASSON représentant suppléant de la commune de Vezins.

- Modification du règlement municipal du cimetière

Le Conseil Municipal décide de modifier le règlement municipal du cimetière de Vezins en date du 1^{er} juin 2012, notamment pour déterminer la dimension des semelles en haut et en bas des tombes. La longueur autorisée des pierres tombales passe de 2,10 mètres à 2 mètres pour se conformer aux standards appliqués en la matière (2m x 1m hors sol). Dorénavant, des semelles enterrées sont également autorisées en haut (5 cm) et en bas (10 cm) des tombes.

III. INTERCOMMUNALITÉ

- Projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Pour conforter et compléter l'avis rendu lors du précédent Conseil Municipal, un nouvel avis est adopté. Le Conseil Municipal décide à la majorité des présents de se prononcer défavorablement sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, tel que présenté par le Préfet de Maine et Loire quant à la définition du territoire de la Communauté d'Agglomération du Choletais qui ne correspond pas au bassin de vie existant et ne permet pas d'assurer une pleine solidarité financière et territoriale, et quant à la création d'un syndicat départemental d'eau qui desservirait le territoire choletais, et dont aucune étude ne démontre à ce jour les apports. De plus, il décide de travailler avec l'ensemble des collectivités en charge de la compétence eau à la définition de nouveaux périmètres sur le Département, démarche déjà engagée depuis début octobre 2015 et de solliciter auprès du Préfet de Maine et Loire et de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) un délai supplémentaire pour soumettre une proposition de regroupements après

établissement des périmètres de Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

VII. QUESTIONS DIVERSES

- Organisation des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015

Il est procédé à l'élaboration des permanences pour les prochaines élections régionales.

Pour le dimanche 6 décembre 2015, les permanences sont établies de la manière suivante :

8h00 – 10h30 : Franck ROBIN, Fabienne CHEVALIER, Michel HERVÉ, Michel PORTAL et Véronique LOPES

10h30 – 13h00 : Séverine BERTRAND, Claude POISSONNEAU, Ange SABATINI et Marylène COTTENCEAU

13h00 – 15h30 : Bastien MARTINEAU, Liliane TIJOU, Bruno MASSON, Valérie CHOIMET et Jean-René BARILLÈRE

15h30 – 18h00 : Cédric VAN VOOREN, Linda DEROUINEAU, Arnaud MURZEAU, Nadia BOUHATMI et Marina DEFOIS.

Pour le second tour, les permanences du dimanche 13 décembre 2015 sont fixées comme suit :

8h00 – 10h30 : Franck ROBIN, Fabienne CHEVALIER, Michel HERVÉ, Michel PORTAL et Véronique LOPES

10h30 – 13h00 : Séverine BERTRAND, Nadia BOUHATMI, Claude POISSONNEAU, Ange SABATINI et Marylène COTTENCEAU

13h00 – 15h30 : Linda DEROUINEAU, Bastien MARTINEAU, Liliane TIJOU, Bruno MASSON et Jean-René BARILLÈRE

15h30 – 18h00 : Cédric VAN VOOREN, Marina DEFOIS, Liliane TIJOU, Valérie CHOIMET et Arnaud MURZEAU

Il est précisé qu'en cas d'empêchement, il sera impératif de se faire remplacer.

- Demande de salle du Secours catholique pour l'après-midi festif des séniors le 14 février 2016

L'équipe locale du Secours catholique du secteur de Chemillé organise un après-midi festif pour les séniors de plus de 75 ans le 14 février 2016 de 14h à 18h et souhaite réserver une salle. Il est décidé de leur prêter gratuitement la salle annexe.

- Lettre de remerciement de l'Orpac pour la Semaine bleue

Monsieur la Maire procède à la lecture de la lettre de remerciement de l'Orpac pour l'aide apportée par les élus pour l'organisation de la Randonnée Intergénérationnelle du mercredi 4 novembre 2015 au cours de la Semaine bleue.

- Demande de local de la troupe théâtrale de Vezins

Par une lettre en date du 20 novembre 2015, la troupe théâtrale de Vezins demande à la Mairie un local pour stocker leurs biens (décors, sons, lumières, costumes, archives...). Le Conseil Municipal souhaite leur proposer le Foyer des Jeunes qui est actuellement inoccupé. Une convention sera rédigée pour organiser la mise à disposition de ce local et sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

- Plan Vigipirate renforcé

Selon la Préfète de Maine-et-Loire, aucune manifestation ne sera interdite dans le département. L'interdiction de stationner devant l'école publique n'est pas pratiquée à Vezins tout comme pour les communes du secteur. Il n'est pas nécessaire de prendre un arrêté de police administrative.

- Demande de salle de l'école publique pour le marché de Noël

Une réponse a été faite à l'école publique de l'Èvre pour leur prêter la MCL (la salle annexe étant déjà réservée) afin d'organiser leur marché de Noël prévu le vendredi 11 décembre 2015. Cette location est à titre gratuit mais l'école devra respecter les conditions d'une location normale avec des états des lieux avant et après.

- Attribution de la réserve parlementaire

En réponse à sa demande de réserve parlementaire auprès du député Gilles Bourdouleix, la commune de Vezins percevra la somme de 5.820 € pour aider au financement des travaux de rénovation du clocher de l'église.

La séance est close à 21h40.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mercredi 16 décembre 2015 à 18h30.

Le présent extrait est affiché, à la porte de la mairie, en exécution de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Maire,
Cédric VAN VOOREN**